

M. DINU BUMBARU :

1840 Ce sont des réflexions, vous savez, ce n'est pas des faits objectifs. Mais ce n'est pas des réflexions alternatives. Ce sont des réflexions alternatives mais non pas fausses. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Je vous remercie, Monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

Bonne soirée!

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

1855 Merci. J'inviterais maintenant madame Marie-Josée Dupuis. Madame Dupuis n'est pas arrivée. Madame Shanon Franssen et madame Engmann, s'il vous plaît. Est-ce que madame Franssen est encore avec nous? Ça va être madame Engmann, très bien. Nous vous écoutons quand vous êtes prête, Madame Engmann.

Mme SONJA ENGMANN :

1860 Je viens d'arriver il y a une minute, ça fait que ça tombe bien. Sonja Engmann pour Solidarité Saint-Henri. J'aimerais d'abord vous remercier de nous recevoir ce soir puis m'excuser du retard avec lequel on a soumis le mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Je rappelle juste que la raison pour laquelle on demande vos mémoires auparavant, c'est que ça nous donne l'opportunité de les lire et de faire préciser un ensemble de points, ce qui rend notre analyse davantage...

Mme SONJA ENGMANN :

1870 Absolument, je comprends les raisons, tout à fait. On a essayé fort.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Alors là, dans votre cas, ça n'a pas été possible. Nous vous écoutons.

Mme SONJA ENGMANN :

1880 En gros, le mémoire, c'est vraiment basé sur le premier mémoire, les premières recommandations qu'on avait déjà soumises à l'équipe PDUÉS puis à l'OCPM au printemps 2016.

1885 En fait, j'aimerais d'abord commencer vraiment à remercier l'OCPM pour le processus de consultation publique parce que c'était pour nous une occasion de vraiment rassembler toutes les recommandations qui sont sorties de toutes nos démarches participatives depuis presque dix ans en fait. Ça fait que ça nous a vraiment permis de voir qu'on était capable, avec les recommandations et avec le travail qu'on avait fait au préalable, qu'on était capable de constituer nous-mêmes un plan de développement populaire pour l'ouest de Saint-Henri qui, selon nous, représente vraiment le consensus parmi la communauté et les résidents de Saint-Henri et les organismes communautaires.

1890 Donc c'était une chance pour nous. Et c'est pour ça qu'on a soumis ce mémoire-là sous forme d'un plan de développement communautaire populaire parce qu'on considère que c'est les balises qu'on aimerait voir que le PDUÉS adopte.

1895 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je veux juste être claire étant donné qu'on ne l'a pas lu, j'ai peut-être une question complètement à côté mais ce mémoire en forme de plan de développement a été réalisé pour

1900

qu'il puisse s'intégrer dans le PDUÉS qu'on a à analyser, c'est ça? Est-ce que je comprends bien?

Mme SONJA ENGMANN :

1905

En fait, ce qu'on recommande, c'est que le PDUÉS adopte l'ensemble des recommandations de notre plan de développement populaire parce que c'est un processus de consultation large des résidents. Ça fait que c'est vraiment lui qui ressemble l'ensemble des besoins des résidents de Saint-Henri.

LA PRÉSIDENTE :

1910

Est-ce que vous l'avez conçu en lien avec le document, c'est-à-dire pour, par exemple, s'assurer que vos intentions ou vos souhaits s'accordent avec ce qui est dans le PDUÉS et éviter des contradictions flagrantes ou vous avez mis le PDUÉS de côté et vous avez fait un plan? Juste pour comprendre votre méthodologie.

1915

Mme SONJA ENGMANN :

1920

La manière qu'on a structuré, c'est qu'on présente pour chaque gros enjeu que nous on voit, on présente les recommandations de notre plan populaire pour ensuite le comparer avec le plan de développement économique, le PDUÉS qui nous a été soumis. Et c'est un peu comme ça que je vais essayer de structurer la présentation de ce soir aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Très bien, merci.

Mme SONJA ENGMANN :

1930 C'est ça, comme je disais, notre plan, c'est vraiment basé sur l'ensemble des
recommandations issues d'un nombre d'une dizaine de démarches participatives en
commençant par Mobilisation Turcot et sa déclaration de principes en 2008 jusqu'en 2013, les
travaux de la Concertation InterQuartier pour l'intégration de l'hôpital du CUSM dans les trois
quartiers voisins, l'atelier citoyen sur l'apaisement de la circulation en 2011 et la consultation
1935 publique sur le réaménagement du secteur Lionel-Groulx en 2012, la charrette sur l'accès au
CUSM qu'on a réalisée en collaboration avec le CUSM et avec la Concertation InterQuartier en
2013, la mobilisation des résidents contre le mégaprojet de condominiums sur le site de la
Canada Malting en 2013, le forum sur la gentrification du quartier que Solidarité Saint-Henri a
organisé en 2014 et surtout l'opération populaire en aménagement de Saint-Henri qui est un
processus encore en cours mais qui a commencé en 2014, en partie l'aménagement
1940 communautaire de la Place Saint-Henri en 2015 et plus récemment l'atelier qu'on a organisé sur
le développement d'un projet 100 % communautaire sur le site de la Canada Malting et les
ateliers de consultation qu'on a faits sur le plan récréotouristique du pôle Gadbois.

1945 Donc en résumé... Excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de préparer ma présentation
comme il faut non plus et je m'en excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Alors on est presque au même point.

Mme SONJA ENGMANN :

1955 Oui. Donc ce que l'ensemble de ces consultations a constaté, c'est qu'il y a en fait cinq
grands enjeux dans l'ouest de Saint-Henri. En premier lieu, le manque de logements sociaux, le
manque de services et de commerces de proximité, des problèmes liés à la circulation
automobile, le manque de jardins communautaires et l'absence d'épicerie et des barrières à
l'accès aux aliments.

1960

Donc le plan de développement populaire qu'on présente aujourd'hui essaie de reprendre à ces enjeux-là et en fait, ce qu'on constate, c'est que le PDUÉS a identifié plus ou moins les mêmes enjeux pour l'ouest de Saint-Henri. Par contre, il y accorde un poids différent, il priorise moins par exemple les logements sociaux et beaucoup plus le verdissement. Ce qu'on recommande en fait, que le PDUÉS réajuste le poids qu'il accorde et les mesures concrètes qu'il propose pour répondre à ces objectifs-là.

1965

Donc en premier lieu, on aimerait que le PDUÉS intègre le plan d'aménagement populaire qui a été développé dans le cadre de l'opération populaire en aménagement de Saint-Henri, qu'il inclue par exemple un réaménagement du pôle Gadbois qui serait développé pour et par le milieu local et qui devrait reprendre aux besoins nommés des résidents du secteur que je viens de nommer en logement social, accès aux services de proximité, transport en commun, jardins communautaires et verdissement.

1970

Le plan d'aménagement populaire inclut aussi l'identification d'un certain nombre de terrains qu'on souhaite voir mis en réserve pour le développement de logement social, dont notamment le terrain sur Saint-Ambroise et Côte-Saint-Paul et le terrain de la Canada Malting. Il inclut aussi un plan pour le redéveloppement de la cour d'École Saint-Zotique, la création d'un parc sur un lot vacant dans le village des Tanneries, la sécurisation de l'intersection du village Turcot et le redéveloppement du parc Sainte-Élisabeth et il recommande surtout d'impliquer les résidents dans chaque étape de conception et de mise en œuvre d'un plan.

1975

1980

Le PDUÉS, comme je disais, les enjeux se recourent. Ce qu'on recommande, on trouve que la légitimité du plan de développement populaire qu'on présente est supérieure à celle du PDUÉS parce qu'il est vraiment basé sur un travail avec les résidents. On a essayé de chiffrer, il y a à peu près 2 000 résidents au cours des derniers dix ans qui ont participé aux ateliers d'aménagement et de développement du territoire de l'ouest de Saint-Henri qu'on a réalisés et on constate depuis dix-huit mois, il y a vraiment un consensus sur les enjeux, sur les priorités.

1985

Donc on considère que ça nous donne la légitimité de proposer une réorientation du PDUÉS pour reprendre à ces recommandations-là.

1990 J'aimerais juste toucher un mot particulièrement au plan du pôle Gadbois qui est comme inclus dans le PDUÉS mais, comme entendu, qui marche à une vitesse différente. On considère que ce plan-là ne répond pas du tout aux besoins des résidents, pas du tout. En fait, ce qu'on entend souvent, c'est que c'est un tapis rouge à la gentrification, que ça a été fait pour les gens de l'extérieur du quartier. Puis les résidents se désolent beaucoup parce qu'il y a un 35 millions \$

1995 – je pense maintenant 45 millions \$, ça a été bonifié par un 10 millions \$ de la ville-centre – qui sera rattaché à ce plan-là, qui aurait pu être dépensé plus librement, qui ne sont pas rattachés à des programmes de verdissement ou d'agriculture urbaine comme la majorité des actions concrètes incluses dans le PDUÉS.

2000 Ça fait qu'on considère que le pôle Gadbois, le plan pour le pôle Gadbois, c'est vraiment une occasion manquée pour faire des actions structurantes pour répondre aux besoins des gens de Saint-Henri notamment en matière de logement social, de transport en commun et d'accès aux services de proximité.

2005 Et une des recommandations qu'on a aujourd'hui pour le PDUÉS, c'est vraiment avant qu'il soit trop tard, de réorienter massivement le plan pour le pôle Gadbois, d'utiliser les fonds disponibles pour ce secteur-là sur un terrain plus large sur l'ensemble de l'ouest de Saint-Henri, puis réaliser les aménagements qu'on demande, qu'on se fait dire qu'il manque des fonds, une mise en réserve des terrains, des constructions de nouveaux projets de logement social et des logements sociaux qui ne font pas partie dans le projet d'une stratégie d'inclusion avec le développement de condos à côté. Donc vraiment des logements sociaux en tant que tels.

2010

2015 On a aussi quelques recommandations par rapport à la pollution locale pour améliorer la santé des résidents qui vivent dans l'ombre de l'échangeur Turcot. On estime que nous avons besoin de mesures pour lutter contre la pollution de l'air et les îlots de chaleur.

2020 Donc de prévoir des mesures de verdissement spécifiquement aux abords de l'échangeur Turcot et spécifiquement des arbres et des plantes qui permettent de purifier l'air, pas nécessairement des aménagements tels les ruelles vertes mais vraiment spécifiquement la plantation massive d'arbres pour lutter contre la pollution, la poussière et la pollution sonore et les îlots de chaleur.

2025 Les résidents demandent aussi des mesures antibruit, ceux qui vivent à côté de l'échangeur Turcot, vous l'aurez sûrement entendu, ça fait du bruit, la construction en plus, il y a de la poussière. Il y a des résidents qui nous disent qu'il faut qu'ils époussettent leurs meubles une fois par jour parce qu'il y a un *layer*, en tout cas...

LA PRÉSIDENTE :

2030 Des couches de poussière.

Mme SONJA ENGMANN :

2035 Oui, c'est ça, en gros. Donc ce qu'on constate, c'est quoique le PDUÉS prévoie des méthodes de verdissement diversifiées, nous considérons que c'est en soi pas suffisant pour répondre à l'ensemble des nuisances identifiées par les résidents. On aurait aimé voir des plans concrets pour verdir les abords de l'autoroute. Et en fait, en isolant toutes les mesures de verdissement du PDUÉS, le verdissement est un facteur de la gentrification. Donc s'il n'y a pas d'autres mesures pour balancer, pour équilibrer, ça va contribuer à rendre beau... L'ouest de Saint-Henri va contribuer à la hausse des loyers puis va contribuer au déplacement de la population encore.

2045 Donc on veut vraiment mettre l'emphase sur le fait que le verdissement, en tant que mesure isolée, va juste empirer la situation pour les résidents de Saint-Henri, ça va juste faire continuer le déplacement puis aussi le chemin vers l'itinérance. Il y a un cycle, en fait, je vais en parler plus tard.

2050 Un autre axe de notre plan de développement populaire, c'est justement l'augmentation de l'offre de transport collectif, surtout dans le secteur de l'ouest qui est extrêmement enclavé et les résidents demandent depuis longtemps des mesures spécifiques, telles l'augmentation de fréquence des lignes d'autobus 36 et 37 et ainsi de suite.

2055 On trouve que le PDUÉS met l'emphase trop sur le transport actif et, encore une fois, dans une optique d'augmenter les pistes cyclables ou les chemins pour les gens qui sont déjà en mesure de faire du vélo, mais n'inclut pas nécessairement des mesures concrètes pour rendre plus accessible le vélo – par exemple, des ateliers de vélo – et pour rendre plus accessible, en fait, pour améliorer la situation des gens qui n'ont pas accès au vélo par leur condition physique, leur âge, le fait qu'ils ont quatre enfants puis qu'ils sont monoparentaux.

2060 Puis, en fait, l'ouest de Saint-Henri, c'est un des secteurs avec la plus forte proportion de personnes âgées de Saint-Henri et un des plus hauts taux de monoparentalité de tout Montréal, en fait. Donc c'est du monde qui n'a pas nécessairement une voiture, qui n'a pas nécessairement la capacité d'aller faire leurs courses en vélo, puis on aimerait voir l'inclusion de mesures de transport en commun pour spécifiquement répondre à leurs besoins.

2065 Donc l'autre axe, c'est le désenclavement des quartiers touchés. En fait, c'est ça, Saint-Henri, c'est extrêmement limité, l'ouest de Saint-Henri, en fait, par l'échangeur, par la voie ferrée et par le canal de Lachine. Puis on a vu que le PDUÉS inclut par exemple un lien fédérateur, encore une fois pour les vélos, donc un lien de piste cyclable entre les différents quartiers.

2070 Mais on aimerait qu'une mesure soit bonifiée par des liens, par exemple, que l'accès piéton vers l'hôpital CUSM soit facilité. Bien, c'est ça, que les liens de transport en commun entre les quartiers soient modifiés également. Parce que pour l'instant, tout passe par Lionel-Groulx, puis souvent les résidents de l'ouest de Saint-Henri... Par exemple, pour se rendre ici ce soir, ça aurait pris un détour en autobus, genre je pense à peu près une heure, si on était obligé de partir
2075 de l'ouest de Saint-Henri. Parce qu'il n'y a pas de lien direct.

2080 Ensuite, les logements abordables pour la population à faible revenu. J'en ai parlé pas mal, c'est un besoin criant. Il y a plusieurs études à cet effet qui sont sorties. J'aimerais juste citer le besoin, l'analyse du Front d'action populaire en aménagement urbain, le FRAPRU qui exige la construction de 4 500 nouveaux logements sociaux dans le Sud-Ouest, dont un minimum de 500 à Saint-Henri. Puis on le sait, les terrains sont de plus en plus rares, Saint-Henri est de plus en plus densément peuplé, puis construit aussi.

2085 Donc on aimerait vraiment voir que le PDUÉS inclue des mesures structurantes pour s'assurer qu'il y a une politique de mise en réserve de terrains, autant au niveau de la ville-centre qu'au niveau de l'arrondissement, que les terrains qui sont encore vacants aujourd'hui soient réservés uniquement à du logement social. On en a identifié quelques-uns dans le mémoire mais je ne retrouve pas la liste en ce moment.

2090 Parce qu'en fait, ce qu'on constate surtout... En fait, le maire Coderre a exprimé une volonté d'agir sur l'itinérance. On a constaté un phénomène qui s'accélère depuis les dernières années dans l'ouest de Saint-Henri. C'est qu'en fait, le monde qui a été capable de se payer un logement dans l'ouest, à cause de la hausse des loyers, ils ont perdu leur appartement, ils sont obligés de se loger en maison de chambres. Les maisons de chambres ferment ou sont renouvelées et revendues et relouées en condo. Donc on a vraiment une progression de genre appartement pas cher, maison de chambre, itinérance. Puis c'est quelque chose qui s'accélère, s'acheminer vers l'itinérance. Les populations se déplacent tranquillement, voire il y a beaucoup de monde qui est aussi carrément déplacé du quartier.

2100 Donc le logement social, c'est vraiment, c'est une priorité. Je pense que sans mesures structurantes pour le logement social, toute autre mesure ne va que contribuer au déplacement de la population de Saint-Henri et ne va pas du tout servir à répondre à leurs besoins.

2105 Donc par exemple, des recommandations un peu plus concrètes...

LA PRÉSIDENTE :

Je vous donne encore quelques minutes, je vous laisse un peu filer parce que nous on n'a pas lu votre mémoire, mais en conclusion.

2110

Mme SONJA ENGMANN :

Je peux me dépêcher un peu plus. Donc on a quelques recommandations par rapport aux balises d'aménagement à part celles qui sont mentionnées dans le PDUÉS. En gros, ce qu'on trouve, c'est qu'elles ne sont pas assez concrètes, pas assez contraignantes, puis on aimerait qu'il y ait des mesures qui soient rajoutées spécifiquement pour s'assurer que les besoins soient respectés.

2115

Et on aimerait aussi recommander fortement que le PDUÉS appuie les initiatives citoyennes qui existent dans l'ouest de Saint-Henri et elles sont nombreuses. Par exemple, le collectif À nous la Malting que vous avez déjà entendu ce soir, qui travaille pour le développement du logement social ou des projets 100 % communautaires qui répondent aux besoins du quartier. Donc on aimerait voir, par exemple, un appui officiel inclu dans le PDUÉS ainsi que des mesures de soutien concrètes des actions pour aider ces initiatives citoyennes à réaliser leurs objectifs

2120

2125

Ensuite, par rapport au développement économique, c'est ça...

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous demander peut-être pas de passer chacune de vos recommandations mais simplement peut-être de conclure.

2130

Mme SONJA ENGMANN :

2135

O.K. Donc en conclusion, je ne vais pas relire les recommandations spécifiques qu'on a pour le PDUÉS mais plus les recommandations globales.

2140

On aimerait que l'orientation principale du PDUÉS soit l'appui au développement d'une stratégie de mise en œuvre du plan de développement populaire de l'ouest de Saint-Henri.

Que le PDUÉS soit revu en profondeur pour réorienter de façon radicale les plans pour le pôle Gadbois de façon à répondre aux demandes des résidents du quartier.

2145

Que le PDUÉS appuie le développement 100 % communautaire du collectif À nous la Malting sur le site de la Canada Malting.

Que le PDUÉS inclue des mesures concrètes et structurantes pour augmenter le nombre de terrains mis en réserve et le nombre de logement abordable dans le secteur.

2150

Finalement, que le PDUÉS devienne un outil pour soutenir les résidents du quartier de Saint-Henri dans la mise en œuvre des aménagements prévus dans le plan populaire pour améliorer de façon tangible leur qualité de vie et pour construire une communauté forte, saine, solidaire, autonome et vibrante. Merci.

2155

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Engmann. On n'aura pas de questions parce qu'on n'a pas pu vous lire mais on va vous lire attentivement.

2160

Mme SONJA ENGMANN :

Parfait. Merci beaucoup.